

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-JEAN-LE-COMTAL**  
32 550 SAINT-JEAN-LE-COMTAL



Tél : 05 62 05 93 30 / Fax : 05 62 63 26 64  
Email : mairie.stjean-le-comtal@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 MAI 2016**

L'an deux mil seize le quatre mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 28 avril 2016.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, CLAVEROL Odette, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, BAZIN Karine, CASTERA Jean-Michel, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, Monsieur DUPUY Sylvain, SAINT-VIGNES Maryse

Pouvoirs : Monsieur MORLAAS-COURTIES Pascal donne pouvoir à Monsieur ABADIE Eric  
Monsieur CASTERA Jean-Michel donne pouvoir à Monsieur BONNET Eric

Secrétaire de séance : Madame Odette CLAVEROL

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 avril 2016
- Délibération : Schéma de mutualisation
- Délibération : Projet de fusion Communauté de Communes Val de Gers et Hautes Vallées
- Questions diverses

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05/04/2016**

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du 5 avril 2016.

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu

Par :           11 voix POUR                   0 voix CONTRE                   0 voix ABSTENTION

**SCHEMA DE MUTUALISATION**

Lors du Conseil Communautaire du 18 février 2016, la synthèse des contributions des communes et des commissions locales relatives au projet de schéma de mutualisation a été présentée aux délégués communautaires, ainsi que le projet de schéma de mutualisation mis en jour et amendé en fonction de ces contributions.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est sollicité pour délivrer son avis.

**Après en avoir délibéré, à la majorité donne un avis défavorable** sur le schéma de mutualisation de Val de Gers.

Par :	00 voix POUR	10 voix CONTRE	1 voix ABSTENTION
-------	--------------	----------------	-------------------

### **PROJET DE FUSION COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GERS ET HAUTES VALLEES**

Le 25 mars 2016, le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma prévoit la fusion des communautés de communes Val de Gers et des Hautes Vallées.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet de périmètre de fusion, sur le nom, sur le siège de la future communauté de communes ainsi que sur la composition du nouvel organe délibérant.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**  
**APPROUVE** la fusion des communautés de communes de Val de Gers et des Hautes Vallées ;

Par :	11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION
-------	--------------	---------------	-------------------

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. Installation d'un distributeur de pain et viennoiseries : Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que celui-ci soit un boulanger local.
2. SPANC : Compte-rendu de la réunion du 26 avril 2016. La mise en conformité des installations des particuliers peut être assorties d'une aide maximale de 4200 €. Cette subvention concerne 250 usagers sur 4 ans. Une notification a été envoyée par cet organisme. Madame Sandrine LEMAGNEN est chargée de constituer les dossiers et d'en assurer le suivi. Contact : 05.62.05.99.54 ou rehab-anc@sm3v.fr

Une étude de sol doit être faite avant la réhabilitation.

3. Cimetière : La Société GRANIMOND a été retenue pour l'implantation cinéraire. Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sera sollicitée.
4. Climatisation salle des fêtes et mairie : Une étude sera prochainement réalisée.
5. Gers Numérique : Convention d'installation
6. Site Internet : Dave étudie une nouvelle procédure pour effectuer la mise à jour en cas d'absence.
7. Prévoir un date pour le bulletin communal.
8. Finir l'installation de la buvette avant la fête locale.
9. Mise en place d'un numéro vert social pour toute personne en détresse : 08.00.32.31.30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Eric BONNET